

## La domiciliation d'entreprise en ligne

### Description

La [domiciliation d'entreprise](#) en ligne est une révolution pour les jeunes entrepreneurs en raison de son faible coût par rapport à l'achat ou à la location d'un local commercial. Le choix d'un siège social pour une entreprise étant une formalité exigée par la loi, la domiciliation en ligne est un moyen simple et efficace pour répondre à ces exigences.

Ses avantages ne se limitent pas aux tarifs pratiqués : adresses prestigieuses, réductions fiscales, nombreuses prestations de services optionnelles...

Tout savoir de la domiciliation auprès d'une société en ligne dans cet article.

[Me domicilier en ligne](#)

### Qu'est-ce que la domiciliation d'entreprise en ligne ?

La domiciliation d'entreprise en ligne permet **d'attribuer une adresse administrative et juridique (un siège social)** à une entreprise en passant par une [société de domiciliation](#).

Pour domicilier son entreprise en ligne, il suffit de **signer un contrat avec l'un de ces prestataires spécialisés** pour obtenir une adresse postale officielle. Tout se fait sur internet, et une fois le contrat signé, l'entreprise reçoit son courrier à cette nouvelle adresse. Le prestataire **peut aussi offrir des options** comme la location de salles de réunion. En résumé, cela permet d'avoir une adresse pour l'entreprise sans avoir besoin de louer un espace physique.

Cela offre une **solution flexible et souvent plus économique** pour les entrepreneurs, leur permettant de bénéficier d'une adresse prestigieuse pour l'entreprise sans avoir besoin de louer un espace physique.

**Attention** : Il ne faut pas confondre l'adresse de domiciliation et le siège social avec le lieu d'exercice des activités. Par exemple, il est tout à fait possible de fixer une adresse de [domiciliation d'entreprise à Lyon](#) et d'exercer ses activités à Grenoble.

## Comment domicilier son entreprise en ligne en 6 étapes ?

Pour domicilier une entreprise en ligne, il faut au préalable **respecter quelques étapes** :

1. Choisissez une société de domiciliation agréée par la préfecture (pour vous aider, nous vous avons préparé un [top des domiciliataires en ligne](#)) ;
2. Sélectionnez l'adresse qui vous intéresse parmi celles proposées par le cabinet de domiciliation ;
3. Renseignez vos coordonnées et celles de votre société ;
4. Transmettez les justificatifs requis ;
5. Facultatif : sélectionnez les options de services complémentaires qui vous intéressent ;
6. Lisez le contrat pour vous assurez qu'il ne comporte pas d'erreurs, puis signez-le.

Une fois le prix payé selon les modalités prévues au contrat, **la société vous remettra une attestation de domiciliation**, qui vous sera indispensable pour vos démarches de création d'entreprise.

**À noter** : Pensez à vérifier la durée de l'engagement prévue au contrat. La durée minimum d'un contrat de domiciliation est de 3 mois. Dans tous les cas, il est renouvelable par tacite reconduction.

## Combien coûte une adresse de domiciliation en ligne ?

Le [tarif moyen d'une domiciliation commerciale](#) oscille entre **20 et 70€ par mois**, pour la mise à disposition d'une adresse.

Ce montant **peut augmenter en fonction des spécificités** de l'entreprise domiciliataire, de l'adresse choisie, de la forme juridique de votre entreprise et de l'étendue des services souscrits au moment de la conclusion du contrat.

Afin de vous aiguiller au mieux sur les tarifs pratiqués, voici **un tableau répertoriant les coûts moyens** des différentes options supplémentaires :

---

| Prestation | Coût moyen |
|------------|------------|
|------------|------------|

|                              |                                                              |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Réexpédition du courrier     | 20€ par mois                                                 |
| Scan des correspondances     | 10€ par mois                                                 |
| Permanence téléphonique      | Entre 30€ et 200€ par mois                                   |
| Mise à disposition de locaux | Dépend du type de local et de la durée de mise à disposition |
| Secrétariat                  | De 25€ à 50€ de l'heure                                      |

## Quels en sont les avantages ?

La domiciliation d'entreprise en ligne comporte une **multitude d'avantages** :

- [Adresses de domiciliation](#) prestigieuses ;
- Réductions de CFE ;
- Sécurité des données ;
- Gain de temps et économies financières ;
- Distinction entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Possibilité d'opter pour de nombreux services optionnels.

### Les avantages de la domiciliation en ligne



1

Gain de temps et économies financières



2

Adresse prestigieuse



3

Confidentialité des informations personnelles



4

Optimisation du montant de la CFE

**LegalPlace.**

**Zoom** : Vous souhaitez [domicilier votre entreprise en ligne](#) à une adresse prestigieuse en plein cœur de Paris et à moindre coût ? C'est possible grâce à

LegalPlace ! Notre offre comprend, entre autres, le scan et le tri automatique des courriers. Bénéficiez également de la mise à disposition de salles de réunion et de nombreux autres services annexes. Pour ce faire, il suffit de remplir notre formulaire et de joindre les pièces justificatives demandées. Nos équipes se chargent du reste !

## Bénéficier d'une adresse prestigieuse

La domiciliation de votre entreprise en ligne vous permet de sélectionner parmi les plusieurs adresses prestigieuses proposées par les sociétés de domiciliation. Et cela, à moindre coûts puisque **vous n'aurez pas à payer un loyer exorbitant dû à la localisation des locaux**.

Si la [domiciliation d'entreprise à Paris](#) est relativement chère en tant normal, en passant par l'une ou l'autre de ces sociétés, vous pourrez **bénéficier d'une adresse parisienne**, souvent situées dans les beaux quartiers d'affaires, pour quelques dizaines d'euros par mois (contre plusieurs milliers pour l'achat ou la location d'un espace commercial).

Avoir une adresse prestigieuse pour votre entreprise **vous accordera la confiance des investisseurs et partenaires**, mais vous permettra aussi de gagner en notoriété auprès de ces acteurs.

**Attention** : La [domiciliation fiscale d'une entreprise](#) dans une société de domiciliation peut être rejetée dans certains cas. Cela arrive notamment lorsque la société dispose d'ores et déjà d'un local dans lequel est basée la direction ou l'activité de l'entreprise.

## Optimisation du montant de la CFE

En passant par une société de domiciliation, vous pouvez tout à fait sélectionner une adresse localisée dans une **commune où la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est peu élevée**. Ainsi, il est possible d'optimiser le montant à payer.

En effet, la CFE est un impôt local concernant uniquement les entreprises, qui **est calculé en fonction de la valeur locative** des biens immobiliers utilisés pour l'exercice de l'activité.

Le coût final dépend également de la ville dans laquelle est domiciliée l'entreprise. Contre toute attente, **Paris est la ville qui revient le moins cher** en matière de CFE.

## Confidentialité et sécurité

---

Un autre avantage de cette forme de domiciliation consiste dans la distinction ferme entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle. Avoir une adresse de domiciliation d'entreprise distincte de celle de votre domicile personnel vous permet ainsi de **protéger votre vie privée**.

En effet, en début d'activité, nombreux entrepreneurs fixent leur siège social ou leur adresse de domiciliation à leur adresse personnelle pour des raisons économiques. Pour rappel, l'adresse de [domiciliation commerciale](#) à vocation à figurer sur tous les documents de l'entreprise. **Domicilier son entreprise chez soi est certes économique**, mais vous oblige à exposer votre adresse personnelle à tous les tiers en lien avec l'entreprise.

## Economies financières et gain de temps

Enfin, la domiciliation en ligne vous permettra d'économiser de l'argent et de gagner du temps. D'une part, il est avéré qu'il s'agit de la **solution de domiciliation la plus économique pour l'entrepreneur** qui ne souhaite ou ne peut domicilier l'entreprise chez lui.

En effet, la location ou l'achat d'un local commercial ou d'un espace de coworking coûte bien plus cher. Or, **toutes les activités ne nécessitent pas de disposer d'un local** ou de recevoir de la clientèle par exemple.

D'autre part, les nombreux services proposés par les sociétés de domiciliation vous permettront de gagner du temps et de **vous concentrer sur l'exercice de votre activité**. Généralement, ces sociétés ne se contentent pas de réceptionner votre courrier, elles vous les scannent voire vous les réexpédient, selon la formule de prestation choisie.

## Comment choisir sa société de domiciliation ?

La sélection d'un prestataire de domiciliation qualifié est primordiale.

Pour commencer, il est **indispensable de vérifier que les entreprises sélectionnées disposent de l'agrément préfectoral** les autorisant à exercer des activités de domiciliation. Sans cet agrément, il leur est interdit d'exercer, et contracter avec eux pourrait vous attirer des problèmes.

Dans un second temps, recherchez une entreprise réputée offrant une gamme de services complémentaires, tels que la gestion du courrier, la réception d'appels, et des

salles de réunion à la demande. Pour trouver la société qui s'adaptera parfaitement à vos besoins, n'hésitez pas à **demander des devis afin de comparer les offres** et leurs tarifs.

Enfin, un premier contact avec la société domiciliaire est recommandé afin de vous assurer qu'elle est **apte à prendre en charge vos activités et la forme juridique de votre entreprise**. Pour diverses raisons, qu'elles soient légales ou personnelles, certaines de ces sociétés ne prennent pas en charge toutes les activités ni toutes les formes juridiques.

**Attention** : La [domiciliation fiscale d'une entreprise](#) dans une société de domiciliation peut être rejetée dans certains cas. Cela arrive notamment lorsque la société dispose d'ores et déjà d'un local dans lequel est basée la direction ou l'activité de l'entreprise.

La vidéo ci-dessous vous explique simplement et rapidement tout ce que vous devez savoir sur la domiciliation d'entreprise, y compris en ligne :

## Quels sont les services supplémentaires qu'offre la domiciliation d'entreprise en ligne ?

Lors du choix de votre mode de domiciliation, un autre critère est à prendre en compte : celui des **services optionnels** mis à disposition par les sociétés de domiciliation.

Toutes ces sociétés ne proposent pas les mêmes services, il est donc important de **vous renseigner en amont sur les offres** si vous avez des besoins particuliers.

Les offres de service les plus souvent proposées sont les suivantes :

- Gestion de votre correspondance : cela peut inclure le scan, l'envoi, la réexpédition par la poste ou par mail après [numérisation du courrier](#) ;
- Secrétariat : mise à disposition d'une ligne de téléphone, d'une messagerie, du transfert d'appels voire même une permanence téléphonique ;
- Location d'espace de bureaux et/ou de salles de réunion ;
- Assistance juridique/comptable/administrative ;
- Aides à la création d'entreprise, etc.

**Bon à savoir** : selon le domiciliaire, certaines prestations sont incluses, d'autres sont en supplément, et à souscrire au moment de la conclusion du [contrat de domiciliation](#).

## FAQ

### **Comment domicilier son entreprise gratuitement ?**

La seule option permettant de domicilier son entreprise gratuitement est la domiciliation au domicile personnel du dirigeant. Toutefois, il s'agit aussi de la solution la plus risquée car elle ne permet pas de préserver l'intimité de l'entrepreneur.

### **Est-il possible de domicilier une micro-entreprise chez soi ?**

Oui ! La domiciliation à l'adresse du dirigeant est valable pour les sociétés comme pour les entreprises individuelles, y compris celles soumises au régime de la micro-entreprise.

### **Qu'est-ce que la domiciliation commerciale ?**

La domiciliation commerciale est encadrée par la loi. Elle consiste, pour les sociétés de domiciliation agréées, à fournir des adresses de domiciliation à des entreprises.